

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° IV-2 20SGADL0123

SEANCE DU
19 NOVEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 59
Date de convocation : 13 novembre 2020
Date d'affichage : 20 novembre 2020

OBJET : SEM Patrimoniale Sud Bourgogne - Approbation du rapport 2019

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 70
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 70
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 11 • n'ayant pas donné pouvoir : 1

L'AN DEUX MIL VINGT, le 19 novembre à seize heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Amélie GHULAM NABI - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Bedhra MEGHERBI - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Frédéric MARASCIA
M. VERNOCHE (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. LACOUR (pouvoir à M. Gérard DURAND)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme MORAND (pouvoir à M. Charles LANDRE)
M. GOMET (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
M. PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. REPY (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
Mme COUILLEROT (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
M. DURAND (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Pascale FALLOURD



Vu l'article L.1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales relatif à la présentation du rapport écrit de la SEM aux organes délibérants des collectivités et des groupements d'actionnaires,

Vu le rapport d'activités 2019 de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne transmis à la CUCM,

Le rapporteur expose :

« La SEM Patrimoniale Sud Bourgogne a été créée en 2011 afin de répondre à des demandes d'entreprises à la recherche de locaux mais ne souhaitant pas supporter elles-mêmes l'investissement immobilier.

Cette SEM a notamment pour objet :

- L'acquisition d'immeubles et ensembles immobiliers à usager de bureaux, commerces, activités de production et stockage, neufs, restructurer ou à restructurer.
- L'administration ou l'exploitation par bail, location ou la mise en valeur par tous moyens par la réalisation de travaux de construction, d'amélioration ou de rénovation, des locaux susvisés et de tous les immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, d'échange, d'apports en société.
- La propriété/détention d'actions ou de parts de sociétés détenant des actifs immobiliers de même nature.

Par délibération en date du 24 novembre 2011, le conseil de communauté s'est prononcé sur l'adhésion de la CUCM à la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne.

La SEMPAT est aujourd'hui composée des actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital	Nombre de représentants au Conseil d'administration
Collectivités territoriales			
Conseil départemental de Saône-et-Loire	900	17,67%	4
Communauté d'agglomération du Grand Chalonnais	700	13,75%	3
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	82	1,61%	0
Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines	420	8,25%	2
Communauté de Communes Le Grand Charolais	200	3,93%	1
Région de Bourgogne Franche-Comté	600	11,78%	3
Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais	90	1,77%	0
Privés			
Caisse des Dépôts et Consignations	850	16,69%	1
Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	200	3,93%	1
BATIFRANC	100	1,96%	0
SAFIDI	200	3,93%	1
Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire	750	14,73%	2
TOTAL	5092	100%	18

L'article L.1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales précise que les organes délibérants des collectivités territoriales, et de leurs groupements actionnaires, se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration.

Le rapport transmis par la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne joint en annexe porte sur l'année 2019 et fait état de l'activité de la SEM sur cette période.

Les éléments financiers suivants peuvent être retenus au titre de l'exercice 2019 :

Chiffre d'affaires net HT	1 364 619,50 € HT
Produits d'exploitation	1 365 791,71 €
Charges d'exploitation	1 262 732,44 €
Résultat financier	- 61 808,39 €
Résultat courant avant impôt (résultat net + résultat financier)	41 250,88 €
Perte	66 890,14 €

Activités de la SEMPAT Sud Bourgogne au cours de l'année 2019 :

La SEMPAT a poursuivi des études pour la construction d'un bâtiment pour l'entreprise GERBE à Saint-Vallier qui ne correspondait plus aux besoins de l'entreprise. L'investissement, pour ce bâtiment de 6000 m² (répartis entre 5 500 m² d'ateliers et 500 m² de bureaux) s'élève à 7 500 K€.

Néanmoins, la mise en redressement judiciaire de l'entreprise GERBE au printemps 2020 et sa liquidation judiciaire en septembre 2020 a mis un terme à ce projet.

La SEMPAT a également lancé l'étude marketing et stratégique pour la construction d'un bâtiment Espace Entreprise à Chalon-sur-Saône.

Le 1^{er} semestre 2020 a été marqué par la crise sanitaire. Dans ce contexte, toutes les banques ayant prêté des fonds à la SEMPAT Sud Bourgogne ont été sollicitées en vue de décaler de 6 mois les échéances d'emprunt pour faire face aux éventuelles difficultés rencontrées par ses locataires.

Eu égard aux éléments précités et au document joint, il vous est proposé de prendre acte du rapport détaillé de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

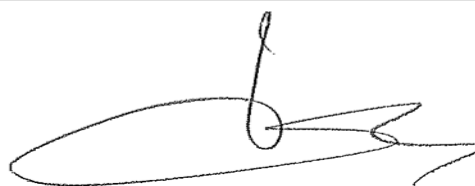
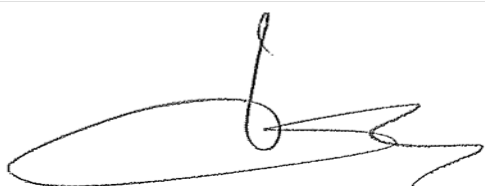
- De prendre acte du rapport de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne portant sur l'année 2019.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 novembre 2020
et publié, affiché ou notifié le 20 novembre 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Claude LAGRANGE

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Claude LAGRANGE





SEM Patrimoniale
Sud Bourgogne

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA SEM PATRIMONIALE SUD BOURGOGNE**

EXERCICE 2019

**Présenté par les représentants de la Collectivité au Conseil d'Administration
de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne**

SOMMAIRE

1^{IERE} PARTIE - PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Répartition du capital social et Composition du Conseil d'Administration

2^{IEME} PARTIE - BILAN D'ACTIVITE

2-1 Situation et activité de la Société au cours de l'exercice

2-2 Activité 2019

2-3 Perspectives 2020

La SEM Patrimoniale Sud Bourgogne a été créée le 12 Décembre 2011. Il s'agit d'une Société Anonyme d'Économie Mixte.

La Société a été créée afin de répondre à des demandes identifiées d'entreprises désireuses de trouver des locaux sur le territoire départemental sans pour autant supporter elles-mêmes l'investissement immobilier. Sa création permet de renforcer l'accompagnement des créateurs d'entreprises et des porteurs de projets, en mettant à leur disposition un patrimoine immobilier adapté. Sa création permet également de contribuer à l'attractivité du territoire en répondant à la volonté de dynamiser le marché locatif d'activités et de maintenir ou de créer de l'emploi.

La société a pour objet :

- l'acquisition d'immeubles et ensembles immobiliers à usage de bureaux, commerces, activités de production et stockage, neufs, restructurés ou à restructurer,
- l'administration ou l'exploitation par bail, location ou autrement, la mise en valeur par tous moyens par la réalisation de tous travaux de construction, d'amélioration ou de rénovation, des locaux susvisés et de tous les immeubles bâtis ou non bâtis dont la Société pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, d'échange, d'apports en société ou autrement,
- la propriété/détention d'actions ou de parts de sociétés détenant des actifs immobiliers de même nature,
- toute opération de désinvestissement portant sur lesdits biens et droits mobiliers et immobiliers s'inscrivant dans une logique de gestion patrimoniale,
- toutes opérations permettant la réalisation de cet objet et notamment l'acquisition directe ou indirecte, l'échange et la cession de tous immeubles, droits immobiliers ou titres de toutes sociétés de forme commerciale et civile, le cas échéant, ayant pour objet l'acquisition et/ou la gestion locative d'immeubles aux usages précités.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

S'agissant de l'ensemble de ses missions, la Société entend fonctionner dans des conditions normales de marché.

1-1 Répartition du capital social et composition du Conseil d'Administration

Le capital social lors de la création de la Société s'élevait à 6 100 000 €. Des modifications de capital ont eu lieu en 2017, notamment afin de mettre en conformité la Société avec les obligations de la Loi NOTRe, ainsi celui-ci s'élève dorénavant à 5 092 000 € et est réparti de la façon suivante :

voir tableau ci-après

Sem Patrimoniale Sud Bourgogne

FORME JURIDIQUE : Société Anonyme d'Economie Mixte

SIEGE SOCIAL: Hôtel du Département , rue de Lingendes 71060 MACON

CAPITAL SOCIAL : 5 092 000 €

CONSTITUTION : 12.12.2011 DUREE: 99 ans R.C.S : 539 090 696 DE MACON

MODIFICATIONS STATUTS :
 - AGE 7.11.2013 augmentation capital de 600 actions nouvelles de valeur nominale de 1 000 euros soit 600 000 euros
 -AGE 07.07.2017 augmentation capital de 1410 actions 1 410 000 euros et une réduction de capital de 2 418 actions soit 2 418 000 euros

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	% CAPTAL	NB postes ADMINIST	REPRESENTANS PERMANENTS AU CA	REPRESENTANTS PERMANENTS AU A.G
COLLECTIVITES LOCALES		58,76%			
Conseil Départemental de Saône et Loire	900	17,67%	4	MME. CORNELOUP MME CHENUET MME GILLET M. GUIGUE	MME. CORNELOUP
Communauté d'agglomération Le Grand Chalonnais	700	13,75 %	3	M. MARTIN M. MICHOUX M. ROUSSEAU	M. MICHOUX
Communauté de Communes Du Grand Autunois Morvan	82	1,61%		M. CHAUVET CENSEUR	M. CHAUVET
Communauté Urbaine Creusot Montceau	420	8,25%	2	M. LAGRANGE M. SOUVIGNY	M. LAGRANGE
Communauté de Communes Le Grand Charolais	200	3,93%	1	M. GENET	M. GENET
Région de Bourgogne Franche-Comté	600	11,78%	3	MME. LEBLANC M. DURAIN M. GORDAT	M. DURAIN
Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais	90	1,77%		M. LAROCHE censeur	M. LAROCHE
PRIVES		41,24 %			
C.D.C	850	16,69%	1	MME MALFETTES M. AYMONIER CENSEUR	MME MALFETTES
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	200	3,93%	1	M. MARLY	M. MARLY
BATIFRANC	100	1,96%		M. CHAVELET Censeur	M. CHAVELET
SAFIDI	200	3,93%	1	M. COMBERNOUX	M. COMBERNOUX
CCI de Saône et Loire	750	14,73%	2	M. SUCHAUT M. ECHALIER	M. SUCHAUT
	5 092	100	18		

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Michel SUCHAUT

COMMISSAIRES AUX COMPTES

titulaire: CORGECO 4,rue de Nolay 71200 LE CREUSOT
suppléant: M. Vincent OLIVIERI 6,rue de Nolay 71200 LE CREUSOT

L'activité économique de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne peut être évaluée avec les indicateurs ci-dessous.

2-1 Situation et activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2019, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net hors taxes de 1 364 619,50 €.

Le total des produits d'exploitation de l'exercice s'élève à 1 365 791,71 €, celui des charges d'exploitation à 1 262 732,44 €, de la sorte l'exploitation s'est traduite par un résultat positif de 103 059,27 €.

Le résultat financier se monte à - 61 808,39 €.

Ainsi, le résultat courant avant impôt, qui est le fruit de l'activité normale et habituelle de l'Entreprise, est positif à hauteur de 41 250,88 €.

Compte tenu du résultat exceptionnel de - 108 141,02 € et de l'absence d'impôt sur les bénéfices, l'exercice se traduit finalement par une perte de 66 890,14 €.

2-2 Activité 2019

L'année 2019 a vu la poursuite des études pour la construction d'un bâtiment pour l'Entreprise GERBE, fabricant de collants, située actuellement à Saint-Vallier et dont le bâtiment actuel ne répond plus à leurs besoins. L'investissement, pour ce bâtiment de 6 000 m² environ dont 5 500 m² d'ateliers et 500 m² de bureaux, s'élève à 7 500 K€. Ce montant élevé s'explique principalement par un processus de fabrication très particulier et très onéreux. Le niveau des fonds propres disponibles de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne ne lui permettant pas d'intervenir seule dans un tel dossier, des discussions ont été engagées avec la Banque des Territoires, la création d'une société de portage ayant été évoquée.

Néanmoins, la mise en redressement judiciaire de l'Entreprise GERBE au Printemps 2020 puis sa liquidation en Septembre 2020 a mis un terme à ce projet.

S'agissant du Bâtiment Espace Entreprises, l'étude marketing et stratégique lancée, à la demande des administrateurs, s'est poursuivie. Plusieurs réunions de restitution et d'échanges ont eu lieu, qui se sont avérées particulièrement intéressantes.

2-3 Perspectives 2020

L'année 2020 sera marquée par la poursuite de l'étude marketing et stratégique confiée à Hank sur le Bâtiment Espace Entreprises.

Les thématiques qui vont être approfondies par Hank sont les suivantes :

- communication et signalétique,
- digitalisation,
- aménagements intérieurs,
- stationnement et abords.

Le planning est le suivant :

- restitution des études approfondies d'ici la fin 2020 lors d'un nouveau Cotech en présence de Monsieur Le Président du Grand Chalon,
- présentation en Conseil d'Administration de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne au 1^{er} trimestre 2021. Un comité technique pourra être réuni préalablement. L'objectif sera de valider les actions à mettre en oeuvre et les coûts associés, le tout en fonction des capacités financières d'investissement de notre Société.

Le 1^{er} semestre 2020 a été marqué par la crise sanitaire dont les effets économiques continuent à se faire sentir et qui a été l'objet de toutes les attentions.

Ainsi, dès le confinement annoncé, toutes les banques ayant prêté à la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne ont été sollicitées en vue de décaler de 6 mois les échéances d'emprunt et ainsi faire face à d'éventuelles difficultés de nos locataires.

Ceci concerne SEEB Industrie, à travers la SCI Bardinière Immos, mais aussi PVP à Digoin. Pour ce dernier, le loyer du 2^{ième} trimestre a été décalé, PVP s'étant néanmoins engagé de le rattraper en 6 fois sur le 2^{ième} semestre 2020, en plus du loyer dû au titre de ce même 2^{ième} semestre. Ainsi PVP devrait être à jour de ses loyers à fin 2020, ce qui serait une excellente nouvelle.

S'agissant du Bâtiment Espace Entreprise, la situation est différente puisque ce bien a été acheté sur les fonds propres de la Société et n'a fait l'objet d'aucun emprunt. Ainsi, le décalage des loyers impacte directement la trésorerie de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne. Néanmoins, à la sortie de l'Eté 2020, les arriérés de loyers sont inférieurs à 10 000 €, à comparer aux loyers et charges annuels d'environ 950 000 €.

Bien évidemment, la Société restera extrêmement vigilante dans la mesure où la situation économique reste très fragile.

En annexe 1, figure une note d'information qui avait été adressée à l'ensemble des administrateurs pendant la crise sanitaire et en annexe 2 le courrier adressé à l'ensemble des locataires de la Société.



SEM Patrimoniale Sud Bourgogne

LETTRE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES ADMINISTRATEURS DE LA SEM PATRIMONIALE SUD BOURGOGNE

MACON, Le 8 Avril 2020

Cher(e)s Administrateurs,

Compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons, il m'apparaît indispensable de vous tenir informés de l'impact de celle-ci sur notre Société, et ce à travers 3 thématiques que sont l'activité locative, les comptes 2019 et le projet Gerbe à Montceau.

Activité locative

Tout d'abord, concernant les Bâtiments Espace Entreprises à Chalon et PVP à Digoin, j'ai informé les différents locataires que la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne était à leur disposition pour examiner des éventuelles demandes d'échelonnement ou de report de leur loyer, et ce même s'ils n'étaient pas directement concernés par les mesures gouvernementales à ce sujet. Vous trouverez ci-joint, à titre d'information, le courrier adressé. J'estime en effet que notre Société a un rôle à jouer pour accompagner, dans l'épreuve que nous traversons, nos locataires, et à travers eux leurs salariés et l'activité économique en général.

S'agissant du Bâtiment PVP, ce bien a été financé via 3 emprunts bancaires auprès de 3 banques différentes, dont 2 nous ont déjà fait part de leur accord pour décaler les échéances de remboursement d'emprunt, la 3^{ème} étant en train d'examiner notre demande. Ainsi, aux éventuels intérêts intercalaires près, le report des loyers du 2^{ème} trimestre, d'ores et déjà sollicité par PVP, et que j'ai accepté, aura peu d'incidences.

En ce qui concerne le Bâtiment Espace Entreprises à Chalon, la problématique est toute autre car le bien a été acheté en totalité sur les fonds propres de la Société, sans recourir à l'emprunt. Ainsi, en l'état, tout échelonnement ou report de loyer aura un impact direct sur la trésorerie de l'opération et donc de notre Société. Devant cet état de fait, attache a notamment été prise avec la Banque des Territoires qui a des dispositifs financiers dont pourrait bénéficier la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne afin de nous aider à faire face à cette situation. Il convient pour l'instant d'attendre de connaître les montants en jeu, c'est à dire le nombre de locataires nous sollicitant, avant de revenir vers la Banque des Territoires, ou éventuellement BPI.

Enfin, concernant la SCI Bardinière Immos à Chauffailles, dont la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne est associée avec la SAS DMGS (regroupant les actionnaires principaux du Groupe SEEB), le locataire SEEB a demandé un report de ses loyers ce qui a été accepté dans la mesure où l'organisme prêteur de la SCI pour l'acquisition de ce bien, la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté, a également accepté de reporter les échéances d'emprunt.

Je me permets à nouveau d'insister sur l'importance, à mes yeux, du rôle que notre Société a à jouer, en tant que bailleur, auprès de nos différents locataires, afin de les accompagner. Nos partenaires bancaires nous aident beaucoup dans cette période ce qui nous permet à notre tour d'aider nos locataires et, par là-même, également de les fidéliser.

Comptes 2019

La SODEB est en train d'établir les comptes de l'année 2019. Indépendamment de la tenue prochaine d'un Conseil d'Administration et d'une Assemblée Générale dont il est difficile d'arrêter actuellement la forme et la date, je vous transmettrai rapidement les documents en question afin que vous puissiez en prendre connaissance et poser toute question que vous jugerez utile. Ceci nous permettra ainsi d'être le plus efficace possible lorsque nous serons en mesure de tenir les assemblées réglementaires.

Il est en revanche beaucoup trop tôt pour établir des prévisions budgétaires pour l'année 2020, il faudra pour cela à minima attendre les dates et modalités de sortie de la période actuelle de confinement, de la loi d'urgence sanitaire et plus globalement des premiers indicateurs de reprise économique.

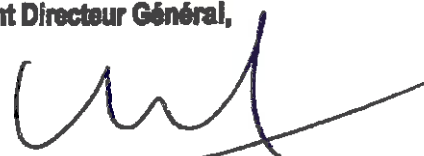
Projet Gerbe à Montceau

Les études pour la construction d'un nouveau bâtiment se sont poursuivies. Néanmoins, outre la crise sanitaire que nous traversons et qui, déjà en temps normal, aurait justifié l'arrêt au moins temporaire de ce dossier, j'ai été informé tout récemment que la Société GERBE a été placée en redressement judiciaire. En conséquence ce dossier est dorénavant en stand-by dans l'attente de l'évolution de la crise sanitaire mais, aussi et surtout, du devenir même de la Société GERBE.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et reste, bien évidemment, à votre écoute s'agissant de la gestion de notre Société.

Je vous prie de croire, Cher(e)s Administrateurs, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président Directeur Général,



Michel SUCHAUT



SEM Patrimoniale Sud Bourgogne

A l'ensemble des locataires de la SEM
Patrimoniale Sud Bourgogne

MACON, le 30 Mars 2020

OBJET : Facture de loyer

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la facture de votre loyer que nous vous remercions de bien vouloir honorer.

Sachez cependant que, dans le droit fil du discours du Président de la République du 16 mars 2020 et des ordonnances prises en date du 25 mars 2020, et plus spécifiquement celle relative aux possibilités pour certaines entreprises de solliciter une suspension de leur loyer, nous restons à l'écoute de toute demande ou proposition de votre part sur cette question.

Par ailleurs, et dans l'hypothèse où il s'avèrerait que votre société ne soit pas concernée par ce dispositif, nous sommes prêts à examiner avec vous toutes les modalités d'échelonnement de votre loyer.

En vous souhaitant bonne réception

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée

Michel SUCHAUT

Président Directeur Général

*Responsabilité et Solidarité
sont plus que jamais nécessaires
pour surmonter cette période
difficile. Bien à vous*



SEM Patrimoine Sud Bourgogne

A l'ensemble des locataires de la SEM
Patrimoine Sud Bourgogne

MACON, le 30 Mars 2020

OBJET : Facture de loyer

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la facture de votre loyer que nous vous remercions de bien vouloir honorer.

Sachez cependant que, dans le droit fil du discours du Président de la République du 16 mars 2020 et des ordonnances prises en date du 25 mars 2020, et plus spécifiquement celle relative aux possibilités pour *certaines entreprises* de solliciter une suspension de leur loyer, nous restons à l'écoute de toute demande ou proposition de votre part sur cette question.

Par ailleurs, et dans l'hypothèse où il s'avèrerait que votre société ne soit pas concernée par ce dispositif, nous sommes prêts à examiner avec vous toutes les modalités d'échelonnement de votre loyer.

En vous souhaitant bonne réception

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée

Michel SUCHAUT

Président Directeur Général

*Responsabilité et Solidarité
sont plus que jamais nécessaires
pour surmonter cette période
difficile. bon à vous*